



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le seize mai deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	50
Absents :	20	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	15	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	5	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme BUCHACA Sophie	Mme LION-PESQUIES Christine	Mme ROUX Isabelle
M. CARLIER Roland	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CRESP Delphine	Mme MONFRIN Marie-Josée	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	
M. DERRIVE Eric	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland

Absents excusés :

M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse

Absents non-excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

N° 2025-090

POLITIQUE DE LA VILLE – Programmation du Contrat
de Ville 2025

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4 ;*
- *Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d’association ;*
- *Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l’administration ;*
- *Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l’économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 définissant la subvention ;*
- *Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;*
- *Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l’article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l’application de l’article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d’engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d’un agrément de l’État ;*
- *Vu l’arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l’article 10 de la loi du 12 février 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;*
- *Vu la circulaire 5811/SG du 29 septembre 2015 définissant les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2024-080 en date du 28 mars 2024 portant adoption du Contrat de Ville de Cavaillon « engagement quartiers 2030 » 2024-2030 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2024-105 du 27 juin 2024 portant sur la programmation 2024 du Contrat de Ville ;*
- *Vu la convention pluriannuelle d’objectifs passée entre LMV et le CCAS de Cavaillon en date du 31 juillet 2024 ;*
- *Vu la convention pluriannuelle d’objectifs passée entre LMV et la Ville de Cavaillon en date du 31 juillet 2024 ;*
- *Vu la convention pluriannuelle d’objectifs passée entre LMV et la Bastide en date du 31 juillet 2024 ;*
- *Vu la convention pluriannuelle d’objectifs passée entre LMV et Initiative Terres de Vaucluse en date du 31 juillet 2024 ;*
- *Vu le comité de pilotage en date du 8 avril 2025 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 mai 2025.*

Le contrat de ville est le cadre unique de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires par l’ensemble de ses partenaires signataires. La contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » signée par LMV en 2024 recentre la mobilisation des partenaires institutionnels et des opérateurs de terrain autour des 4 orientations suivantes :

- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l’emploi dans les quartiers ;
- Renforcer la sécurité publique et la tranquillité publique ;
- Faire de la jeunesse la première des priorités du projet de quartier ;
- Permettre les conditions de l’émancipation de tous.

Dans le cadre de l’appel à projets 2025, 23 projets ont été retenus par le comité de pilotage réuni le 8 avril, dont 3 nouvelles propositions d’actions sur le volet jeunesse.

Cette nouvelle programmation est également marquée par le désengagement du Département, se concrétisant par la perte d’une enveloppe de plus de 30 000 €. Dans ce contexte, LMV a choisi de renforcer son soutien financier auprès des structures les plus impactées par la perte de ce partenaire financeur : les deux centres sociaux du territoire, le Programme de Réussite Educative (PRE), l’Atelier Santé Ville (ASV), la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), et le Point d’Accès aux Droits des Etrangers (PADE).

Il est précisé que l’enveloppe globale du contrat de ville, sur cet exercice budgétaire 2025, demeure constante à hauteur de 280 000 €.

Les conventions pluriannuelles d’objectifs passées avec ces partenaires doivent donc être amendées afin d’intégrer ce renfort financier.

L’évolution des montants de subvention est présentée dans le tableau ci-dessous :

N° de l’action	Structure	Action	Subvention LMV 2024	Subvention LMV 2025
3	La Bastide	Plateforme linguistique	23 400 €	25 400 €
9		CLAS (accompagnement à la scolarité)	7 000 €	7 500 €
22		Animations adultes	5 750 €	6 500 €
4 et 5	CCAS de Cavaillon	Programme de Réussite Educative	27 000 €	28 500 €
18		Atelier Santé Ville	13 300 €	16 300 €
7	La Passerelle	RDV de l’été	15 000 €	16 000 €
8		Actions familles	2 000 €	3 000 €
18		Vie sociale collective	11 000 €	11 500 €
15	Ville de Cavaillon	Mission GUP	10 000 €	12 500 €
17	ANPEP	PADE	10 000 €	11 000 €

Enfin, la convention pluriannuelle d’objectifs conclue avec la Ville de Cavaillon intégrera l’action portée par son service jeunesse pour l’animation du Club jeunes.

L’enveloppe globale mobilisée par LMV, l’Etat, la CAF, la MSA et le bailleur social GDH s’élève à 753 789 €.

En participant à hauteur de 37 % de cette enveloppe, LMV constitue le principal financeur du dispositif, aux côtés de l’Etat qui mobilisera de nouveaux crédits au profit des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre des appels à projets « Quartiers d’été » et « Colos apprenantes ».

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la programmation 2025 du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » ci-annexée ;

- **AUTORISE** le Président à signer les avenants portant sur les conventions pluriannuelles d’objectifs du CCAS de Cavaillon, de la Ville de Cavaillon, de la Bastide, et d’Initiative Terres de Vaucluse ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles à l’exécution de la présente délibération et notamment les conventions de subvention avec les associations attributaires.

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Cavaillon, le 23 mai 2025

Le Président,

Gérard DAUDET

